



Garant d'un locataire solvable mais malhonnête

Par **Julien**, le **06/11/2015** à **19:11**

Bonjour, rnNous sommes à la retraite.rnNous sommes malheureusement garants d'un locataire qui n'a pas payé les loyers de plusieurs mois.rnMa question concerne surtout la défense des retraités, voire une aide éventuelle, parce que nous ne savons pas où nous adresser.rnNous n'avons pas droit à l'aide juridictionnelle, apparemment.rnNous savons que nous devons payer.rnJe vous remercie.

Par **cocotte1003**, le **06/11/2015** à **20:16**

Bonjour, il n'existe aucune aide particulière pour les personnes âgées garantes. Voyez avec un avocat si l'engagement caution que vous avez rempli à la main est valable. Il peut être annulé par un juge s'ils n'est pas rempli correctement. Voyez en mairie, il existe des permanences gratuites d'avocat, cordialement

Par **Lag0**, le **07/11/2015** à **10:31**

Bonjour,rnVous êtes appelé à vous substituer au locataire défaillant. Si votre acte de cautionnement est bien valable, vous n'aurez d'autre choix que de vous exécuter.rnMais, vous gardez la possibilité de vous retourner ensuite contre le locataire dont vous êtes caution. Celui-ci sera condamné alors à vous rembourser.

Par **Julien**, le **07/11/2015** à **11:26**

Bonjour, rnMerci pour vos réponses.rn@ Cocotte1003,rnTout est dans les mains d'un huissier, concernant le propriétaire, le document rempli, concernant la garantie doit être valable. Pour les permanences d'avocats, ceci est intéressant, merci.rn@Lag0, rnVotre seconde phrase me rassure quelque peu, merci.rnJe vous souhaite à tous les deux, bon week-end.